

COMMISSION DE SUVI DE SITE DE MONTLUÇON

Société ALL'CHEM

Compte rendu synthétique de la réunion du 3 juillet 2019

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Indice 1	08/07/19	Rédaction initiale
Indice 2	12/07/19	Intégration remarques ALL'CHEM

Pièces jointes :

Feuille de présence (2 pages)
Diaporama du bilan de la société ALL'CHEM
Diaporama du bilan de l'action de l'inspection

Introduction :

Mme la sous-préfète introduit la réunion à 14H40.

Point 1 – Renouvellement des membres de la commission

Une révision des membres de la commission est prévue tous les 5 ans.

Un arrêté préfectoral a été pris au mois de mai 2019 et doit être modifié pour corriger un oubli (ARAC03) et supprimer M. Catillon dans le collège riverains.

Mme la sous-préfète passe en revue la représentation des différents membres de la commission.

Point 2 – Bilan de l'exploitant

Les principales informations données par ALL'CHEM sont les suivantes :

- L'effectif est relativement stable (63 personnes au 31/12/2018) ;
- changement du responsable HSE (Hygiène Sécurité Environnement) en novembre 2018 ;
- Le personnel a bénéficié de plus de 1500 heures de formation soit, en moyenne, 10 heures par session de formation ;
- Aucun accident industriel n'a eu lieu sur le site depuis la dernière réunion de la CSS et les indicateurs de sécurité industrielle, notamment le nombre d'accidents avec ou sans arrêt, sont en amélioration ; le site a passé la barre de 1 an sans accident ;
- L'étude de dangers a été révisée ;
- Le Plan d'Opération Interne a été mis à jour, notamment avec intégration des modalités de gestion des inondations et importante formation du personnel pour accompagner cette révision ;
- Les investissements en 2019 seront nettement supérieurs à ceux de 2018 (environ 1M€ contre 270 k€ l'année précédente) ;
- Les 2 principales sources de bruit (tours aérorefrigérantes et compresseurs d'air) ont été traitées ;
- Beaucoup de feuilles de marche ont été révisées ;
- 2 plaintes extérieures : épisode d'odeurs issues du bassin d'orage en juin 2018 et lettre ARAC03 du 7 mars 2019 ;

- Une réévaluation des rejets de COV (Composés Organiques Volatils) dans l'air a fait apparaître une forte hausse (165 tonnes en 2018 au lieu de 66 tonnes en 2017) du fait d'une hausse de l'emploi de toluène et de la réévaluation des rejets de ce polluant ;
- La bonne application du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) est vérifiée à de multiples occasions (suivi du plan d'action HSE, multiples audits par les clients, les assureurs et les autorités réglementaires).

Les principales questions posées et les réponses qui leur ont été données ont été les suivantes :

Madame GENET mentionne qu'il y a souvent des retards suite aux demandes de la DREAL. Madame la Sous-Préfète indique qu'il y a beaucoup de progrès depuis 2018 ce que reconnaît Madame GENET.

En réponse à une question de Madame ROUFFET PINON sur la consultation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Cher amont pour les problèmes d'odeur et de vidange du bassin d'orage, il est précisé que cela n'est requis par aucune disposition réglementaire et que cela n'a en conséquence pas été fait. Les eaux de ce bassin n'étaient pas toxiques (les analyses d'eau faites par ALL'CHEM et la Ville de Montluçon et les analyses de boues ordonnées par ALL'CHEM ont montré l'absence de produits dangereux). Le dégagement d'odeur avait pour origine un développement bactérien. Les eaux de ce bassin ont été envoyées à la station de traitement des eaux de l'agglomération de Montluçon après accord du gestionnaire de cette station.

ALL'CHEM a mis en place des mesures de suivi de l'eau du bassin, qu'il est par ailleurs nécessaire de curer régulièrement. Comme il est fait usuellement pour les eaux stagnantes telles que les eaux de piscines, un traitement en continu des eaux apparaît utile. ALL'CHEM examine cette possibilité.

En réponse à des questions sur l'absence de capteurs d'air autour du site et sur la prise en compte des risques d'interaction entre les divers polluants émis dans l'air, la DREAL précise qu'une évaluation des risques sanitaires a été demandée pour le 1^{er} novembre 2019 (formalisée dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018). Cette étude sera effectuée selon une méthode normée qui cadre bien les modalités de réalisation de ce type d'étude. Le fait que les riverains soient exposés tous les jours est bien pris en compte dans ce type d'étude avec plusieurs scénarios (enfants, adultes...). ALL'CHEM indique que cette étude a été commandée en vue de son obtention à l'échéance requise.

La pollution dans les sols est surveillée par la réalisation de 2 prélèvements et analyse d'eaux dans les 6 piézomètres présents sur le site (4) et en extérieur proche du site (2). Pour prévenir une pollution supplémentaire des sols, les réseaux de collecte des effluents liquides du site ont été contrôlés et les défauts ont été réparés.

Concernant la tenue au séisme, il est indiqué que les exigences réglementaires portent sur les installations nouvelles et que l'on est actuellement en phase exploratoire sur les installations existantes. La réalisation d'un diagnostic des installations concernées par un organisme agréé est prévue d'ici la fin de l'année.

Point 2 – Bilan des actions de l'inspection

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement effectuée, chaque année, 2 inspections approfondies, une sur les risques accidentels et une sur les risques chroniques (nuisances liées au fonctionnement normal du site). En 2018, une inspection supplémentaire a été effectuée le 22 juin lors de l'épisode des odeurs issues du bassin d'orage.

Concernant les risques accidentels, les principales remarques portent sur l'état des installations, l'absence de détecteurs incendie dans certains locaux, la mise en application du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) et le respect de certaines échéances imposées par l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 septembre 2018.

Concernant les risques chroniques, il a été noté une très nette amélioration sur les émissions sonores et la réparation des défauts du réseau de collecte des effluents liquides du site. Les quantités de déchets présentes sur le site le 12 avril 2019 excédaient, pour certaines natures de déchets, les quantités prises en compte pour le calcul du montant des garanties financières en cas de cessation d'activité du site ainsi que le montant prévu pour les garanties financières.

L'inspection a examiné avec attention la gestion de l'épisode d'odeurs de juin 2018 (jusque et y compris l'évacuation des boues qui s'étaient accumulées en fond de bassin) et l'évaluation en forte hausse des rejets de COV (Composés Organiques Volatils) dans l'air.

Point 3 – Mise en application du PPRT

Les 3 habitations auxquelles avait été octroyé le droit de délaissement ont bénéficié de cette possibilité. Ces habitations sont démolies ce qui solde les mesures foncières du PPRT.

En réponse à une question, il a été expliqué les raisons de la différence des distances d'effets prises en compte pour le PPRT et pour le PPI.

La Mairie de Montluçon indique qu'elle a informé la direction de l'établissement DOMITYS de sa situation en zone du PPRT et des dispositions à prendre en cas de déclenchement d'une alerte PPI.

Concernant les HLM en extrémité de la Rue de la Glacière, la Ville de Montluçon a associé leur gestionnaire (Moulins Habitat) dès le début de l'élaboration du PPRT.

Point 4 – Information des collectivités sur leurs projets pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement

Monsieur RULLION indique l'absence de tels projets,

Point 5 – Campagne 2018 d'information du public sur les risques majeurs

Il est noté une satisfaction sur l'augmentation du nombre de brochures distribuées (du fait que la distribution s'est faite sur l'ensemble des deux communes de Montluçon et Désertines) et sur le fait qu'il n'a pas été noté de manque de distribution à certains destinataires.

Des actions complémentaires apparaissent utiles à l'ARAC03 sur la zone commerciale St Jacques (pose de panneaux pour informer les particuliers ?).

Lors de l'exercice PPI à faire en 2020, un des objectifs pourrait être de vérifier le comportement des particuliers comme en 2014.

En réponse à une question, ALL'CHEM indique avoir 3 salles pour assurer le confinement de leur personnel.

En réponse à une remarque sur la possibilité que tout le personnel du site ALL'CHEM soit dans l'incapacité de pouvoir déclencher l'alerte PPI, il est répondu que ce type de situation apparaît extrêmement peu probable et qu'en cas de non fonctionnement du moyen d'alerte de l'usine, la Préfecture peut déclencher la sirène PPI.

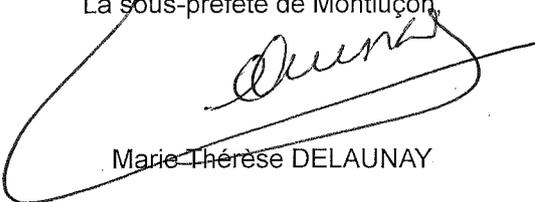
Point 6 – Questions/informations diverses

En réponse à une question sur un projet de parking construit au-delà du périmètre du PPRT, il est précisé que la réglementation n'a pas prévu de limitation ou de contrainte pour l'urbanisation future ou les nouveaux projets de construction au-delà des limites du PPRT. Ces zones n'étant concernées que par des accidents ayant les probabilités les plus faibles, elles sont exposées à des risques plus faibles.

Conclusion

Madame la Sous-Préfète remercie les participants.

La sous-préfète de Montluçon,



Marie-Thérèse DELAUNAY



PREFETE DE L'ALLIER

Sous-préfecture de Montluçon

OBJET DE LA REUNION : Commission de suivi de site All'Chem			
DATE DE LA REUNION : 03 JUILLET 2019			
Participants	Fonctions	Adresse mail	Signature
ROBERT Nicolas	Préfet Sûreté DSDEN	prefet-surete-rao3@ac-clermont.fr	
PICOT Colette	Ass. ARAC03	co.entonrepur@ac-mul.fr	C. Picot
Gonet Colette	Ass ARAC03	ass.arac03@gmail.com	
Roufflet Pierre André	FNE03 vice président	andree.rouffletpina@wanadoo.fr	
Guillemet Bernard	"qualifié"	guillemetb@wanadoo.fr	B. Guillemet
LAROCHE Pierre	Adjoint Maire de Montluçon	larochepi@wanadoo.fr	
Rullion Pascal	Directeur Aménagement des Territoires et des Techniques	p.rullion@mairie-montlucon.fr	
KALLEMANA Remy	D Syndicale CGT représentant du Personnel ALLIER	remy.ajao3@hotmail.fr	
Elles PRIFFORT	CD03 sécurité Routière	driffort.g@allier.fr	
Dominique PERONIN	SIP MONTLUÇON Prévision des risques	dominique.peronin@allier.gouv.fr	
JOURDY Victorien	SDIS Service Prévision	victorien.jourdy@sdis03.fr	
DEGRAIN Lilian	SDIS 03. Service Prévision	Service.prevision@sdis03.fr	
CHABRIER STEPHANE	Cabinet - SIDPC	stephan.chabrier@allier.gouv.fr	
PANNETIEU Daniel	Inspecteur ICAE	daniel.pannetieu@developpement-durable.gouv.fr	Pannetieu

